

Numéro unique pour tous les services de la Safer Occitanie
09 70 10 20 30

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Ariège
Aude
Aveyron
Gard
Gers
Haute-Garonne
Hautes-Pyrénées
Hérault
Lot
Lozère
Pyrénées-Orientales
Tarn
Tarn-et-Garonne

SERVICES RÉGIONAUX

Territoires, Aménagement
et Environnement

Propriétés Rurales

SIÈGE SOCIAL

10, chemin de la Lacade
Auzeville-Tolosane
BP 22125
31321 Castanet-Tolosan Cedex
Tél : 09 70 10 20 30
service-accueil@safer-occitanie.fr

www.safer-occitanie.com

SA AU CAPITAL DE 6 982 624 €

RCS TOULOUSE
SIREN 086 120 235
APE : 4299 Z

CORSICA SOLE FONCIERE
Village
HAUTE-CORSE
20251 PANCHERACCIA

A CASTANET-TOLOSAN, le 21 mars 2022

RECOMMANDEE AVEC AR

Dossier : AR 32 22 0011 01 René GHIDOTTI

Notification n° : NO 32 22 0129 01

Objet : Notification d'Exercice du droit de préemption avec révision des conditions

Madame, Monsieur,

Le 17/01/2022, nous avons reçu, par lettre recommandée avec avis de réception, une notification émise par l'étude de Maître Patrick BERGERET, notaire à RABASTENS-DE-BIGORRE, portant sur le projet de vente à votre profit d'une propriété appartenant à Monsieur GHIDOTTI René – Madame GHIDOTTI Monique – Monsieur GHIDOTTI Camille, sise à RICOURT, moyennant le prix de 288 000,00 € (DEUX CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE EUROS).

Désignation des biens : Commune de RICOURT (32)

B- 309[200]- 310[194]- 324[198]- 325[199] B- 328[204] C- 136- 137- 138- 139- 140- 141- 142[F1]- 142[F2]- 143- 145- 146- 147- 148- 149- 150- 154- 155- 156- 159- 160- 161- 162- 163- 164- 165- 166- 167- 168- 169- 170- 171- 172- 173- 174- 175- 176- 180 181- 182- 183- 184- 185- 186- 189- 190- 191- 192- 193- 194- 195- 199- 200- 201- 202- 203- 204- 205- 208 C- 303- 327- 329- 330- 331 C- 418- 419 C- 461[326]- 462[325]- 465[332] C- 470[153]- 473[157]- 475[158] C- 490[423]- 491[422]- 494[420]- 496[415] 499[416]- 504[417]- 512[414] C- 533[133](J)- 533[133](K)- 533[133](L) C- 534[66]

Nous portons à votre connaissance que la Safer Occitanie a décidé d'exercer son droit de préemption sur ce bien et que, considérant ce prix nettement surévalué en fonction des prix pratiqués dans la région pour des immeubles du même ordre, avec l'accord exprès de nos Commissaires du Gouvernement, nous entendons nous prévaloir des dispositions des articles L143-10 et R143-12 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM).

Vous trouverez ci-jointe la lettre de préemption à SCP ME PATRICK BERGERET, NOTAIRE ASSOCIE.

Nous vous informons qu'avant de poursuivre la vente de ces biens, la Safer Occitanie va procéder à un appel à candidatures qui sera publié en mairie et sur tous les supports légaux, notamment le site internet de la Safer Occitanie.

Dans l'avenir, nous espérons que d'autres opportunités nous permettront de vous apporter notre concours.

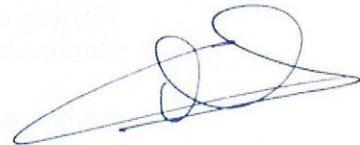
Numéro unique pour tous les services de la Safer Occitanie
09 70 10 20 30

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Ariège
Aude
Aveyron
Gard
Gers
Haute-Garonne
Hautes-Pyrénées
Hérault
Lot
Lozère
Pyrénées-Orientales
Tarn
Tarn-et-Garonne

Christian ROUSSEL



Directeur Opérationnel

PJ : - Signification de la préemption au notaire

SERVICES RÉGIONAUX

Territoires, Aménagement
et Environnement

Propriétés Rurales

SIÈGE SOCIAL

10, chemin de la Lacade
Auzeville-Tolosane
BP 22125
31321 Castanet-Tolosan Cedex
Tél : 09 70 10 20 30
service-accueil@safer-occitanie.fr

www.safer-occitanie.com

SA AU CAPITAL DE 6 982 624 €
RCS TOULOUSE
SIREN 086 120 235
APE : 4299 Z

S.C.P. Georges Paul COMPAGNET
Huissier de Justice Associé
2 avenue du Marché Brauhauban
B.P. 626
65006 TARBES CEDEX
Tél.05 62 93 58 97
www.compagnet-huissier.fr
gpc@compagnet-huissier.fr
compte CAISSE DES DEPOTS
n° 40031 00001 0000145618E 70

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE
EXPEDITION**

COUT ACTE	
EMOLUMENT MAJORE URGENCE	178,56
D E P Art A444-15 TRANSPORT	7,67
HT	186,23
TVA 20,00 % TAXE FORFAITAIRE Art 302 bis Y CGI	37,25
TTC (1)	223,48
FRAIS POSTAUX	1,50
TTC (2)	224,98



SIGNIFICATION A TOUTES FINS

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX et le *DIX SEPT MARS* à *17 heures 15 minutes*

Je, Georges Paul COMPAGNET, Huissier de Justice Associé de la Société Civile Professionnelle Georges Paul COMPAGNET Huissier de Justice Associé, titulaire d'un office d'huissier de justice à la résidence de TARBES (Hautes-Pyrénées), y ayant siège social 2 avenue du Marché Brauhauban, soussigné, domicilié en cette qualité audit siège social,

A :

S.C.P. ME PATRICK BERGERET, NOTAIRE
ASSOCIE
14 Rue des Bourdalats

65140 RABASTENS DE BIGORRE
où étant et parlant à : comme il est dit en fin d'acte,

A LA DEMANDE DE :

La Société Anonyme SAFER OCCITANIE, inscrite au registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le numéro 086 120 235 dont le siège social est situé 10 Chemin de Lacade, Auzeville Tolosane BP 22125 à CASTANET-TOLOSAN CEDEX (31321), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social

Élisant domicile en mon étude,

VOUS REMETS CI-JOINT COPIE :

D'un courrier émanant de la SAFER OCCITANIE en date du 17 mars 2022 et par lequel le droit de préemption de la SAFER OCCITANIE est exercé avec révision de prix sur le fonds agricole situé sur la Commune principale de RICOURT (32230) composé des parcelles cadastrées Section B N°0309, N°0310, N°0324, N°0325 Lieu-dit LA BERGALASSE, de la parcelle cadastrée Section B N°0328 lieudit A LASSALE, des parcelles cadastrées Section C N°0136, N°0137, N°0138, N°0139, N°0140, N°0141, N°0142, N°0143, N°0145, N°0146, N°0147, N°0148, N°0149, N°0150, N°0154, N°0155, N°0156, N°0159, N°0160, N°0161, N°0162, N°0163, N°0164, N°0165, N°0166, N°0167, N°0168, N°0169, N°0170, N°0171, N°0172, N°0173, N°0174, N°0175, N°0176, N°0180, N°0181, N°0182, N°0183, N°0184, N°0185, N°0186, N°0189, N°0190, N°0191, N°0192, N°0193, N°0194, N°0195, N°0199, N°0200, N°0201, N°0202, N°0203, N°0204, N°0205, N°0208, N°0470, N°0473, N°0475, N°0533J, N°0533K, N°0533L Lieu-dit A BENSOUAT, des parcelles cadastrées Section C N°0303, N°0327, N°0329, N°0330, N°0331, N°0461, N°0462, N°0465 Lieu-dit A MOURIDE, des parcelles cadastrées Section C N°0418, N°0419, N°0490, N°0491, N°0494, N°0496, N°0499, N°0504, N°0512 Lieu-dit LE BOIS DE SAMAZAN et de la parcelle cadastrée Section C N°0534 Lieu-dit A DOURDE d'une surface de 40 hectares, 18 ares et 67 centiares que les vendeurs Monsieur GHIDOTTI René, Madame GHIDOTTI Monique et Monsieur GHIDOTTI Camille envisageaient de vendre à CORSICA SOLE FONCIERE moyennant le prix de 288 000,00 € (DEUX CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE EUROS).

ATTENTION

A défaut de réponse dans le délai de six mois à compter de ce jour, il sera considéré que l'offre d'achat de la Safer Occitanie est acceptée par les vendeurs, l'acte de vente devant intervenir obligatoirement au prix résultant de cette offre.

Cette signification vous est faite pour servir et valoir ce que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES.

SCP ME PATRICK BERGERET
NOTAIRE ASSOCIE
14 rue des Bourdalats
65140 RABASTENS-DE-BIGORRE

A CASTANET-TOLOSAN, le 17 mars 2022

Numéro unique pour tous les services de la Safer Occitanie
09 70 10 20 30

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Ariège
Aude
Aveyron
Gard
Gers
Haute-Garonne
Hautes-Pyrénées
Hérault
Lot
Lozère
Pyrénées-Orientales
Tarn
Tarn-et-Garonne

SERVICES RÉGIONAUX

Territoires, Aménagement
et Environnement

Propriétés Rurales

SIÈGE SOCIAL
10, chemin de la Lacade
Auzeville-Tolosane
BP 22125
31321 Castanet-Tolosan Cedex
Tél : 09 70 10 20 30
service-accueil@safer-occitanie.fr

www.safer-occitanie.com

SA AU CAPITAL DE 6 982 624 €
RCS TOULOUSE
SIREN 086 120 235
APE : 4299 Z

NOTIFICATION PAR VOIE D'HUISSIER

Dossier : AR 32 22 0011 01 - GHIDOTTI
Commune : RICOURT - 32
Responsable de suivi : MAURAN Bryan

Objet : Exercice du droit de préemption avec révision de prix

Maître,

Par courrier reçu le 17/01/2022, vous nous avez notifié la vente d'un fonds agricole situé sur la commune principale de : RICOURT d'une surface de : 40 ha 18 a 67 ca figurant au cadastre de ladite commune de la manière suivante :

Commune de RICOURT

Surface sur la commune : 40 ha 18 a 67 ca

Lieu-dit	Sect	N°	Sub	Div	Surface	NC
LA BERGALASSE	B	0309			45 a 44 ca	Prés
LA BERGALASSE	B	0310			1 ha 31 a 79 ca	Terres
LA BERGALASSE	B	0324			34 a 58 ca	Terres
LA BERGALASSE	B	0325			54 a 13 ca	Prés
A LASSALE	B	0328			53 a 28 ca	Prés
A BENSOUAT	C	0136			65 a 24 ca	Prés
A BENSOUAT	C	0137			6 a 20 ca	Prés
A BENSOUAT	C	0138			48 a 93 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0139			24 a 33 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0140			72 a 75 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0141			29 a 38 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0142			13 a 73 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0143			8 a 27 ca	Sols
A BENSOUAT	C	0145			1 ha 00 a 78 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0146			62 a 71 ca	Terres

SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL

Numéro unique pour tous les services de la Safer Occitanie
09 70 10 20 30

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Ariège
Aude
Aveyron
Gard
Gers
Haute-Garonne
Hautes-Pyrénées
Hérault
Lot
Lozère
Pyrénées-Orientales
Tarn
Tarn-et-Garonne

SERVICES RÉGIONAUX

Territoires, Aménagement
et Environnement

Propriétés Rurales

SIÈGE SOCIAL

10, chemin de la Lacade
Auzeville-Tolosane
BP 22125
31321 Castanet-Tolosan Cedex
Tél : 09 70 10 20 30
service-accueil@safer-occitanie.fr

www.safer-occitanie.com

SA AU CAPITAL DE 6 982 624 €
RCS TOULOUSE
SIREN 086 120 235
APE : 4299 Z

A BENSOUAT	C	0147		1 ha 26 a 80 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0148		80 a 00 ca	Prés
A BENSOUAT	C	0149		1 ha 05 a 92 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0150		36 a 08 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0154		50 a 97 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0155		34 a 17 ca	Prés
A BENSOUAT	C	0156		32 a 71 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0159		10 a 80 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0160		97 a 92 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0161		31 a 68 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0162		44 a 70 ca	Prés
A BENSOUAT	C	0163		34 a 50 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0164		32 a 05 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0165		1 ha 21 a 70 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0166		19 a 55 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0167		18 a 60 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0168		80 a 02 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0169		21 a 20 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0170		20 a 00 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0171		13 a 22 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0172		14 a 48 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0173		13 a 85 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0174		52 a 02 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0175		9 a 60 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0176		5 a 85 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0180		19 a 84 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0181		33 a 53 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0182		26 a 10 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0183		25 a 80 ca	Prés
A BENSOUAT	C	0184		68 a 49 ca	Terres

Numéro unique pour tous les services de la Safer Occitanie
09 70 10 20 30

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Ariège
Aude
Aveyron
Gard
Gers
Haute-Garonne
Hautes-Pyrénées
Hérault
Lot
Lozère
Pyrénées-Orientales
Tarn
Tarn-et-Garonne

SERVICES RÉGIONAUX

Territoires, Aménagement
et Environnement

Propriétés Rurales

SIÈGE SOCIAL

10, chemin de la Lacade
Auzeville-Tolosane
BP 22125
31321 Castanet-Tolosan Cedex
Tél : 09 70 10 20 30
service-accueil@safer-occitanie.fr

www.safer-occitanie.com

SA AU CAPITAL DE 6 982 624 €
RCS TOULOUSE
SIREN 086 120 235
APE : 4299 Z

A BENSOUAT	C	0185			57 a 61 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0186			41 a 40 ca	Taillis simple
A BENSOUAT	C	0189			22 a 61 ca	Taillis simple
A BENSOUAT	C	0190			20 a 09 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0191			37 a 02 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0192			8 a 71 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0193			4 a 11 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0194			16 a 30 ca	Taillis simple
A BENSOUAT	C	0195			16 a 80 ca	Taillis simple
A BENSOUAT	C	0199			23 a 20 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0200			98 a 20 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0201			12 a 29 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0202			9 a 25 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0203			1 ha 01 a 07 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0204			78 a 84 ca	Taillis simple
A BENSOUAT	C	0205			55 a 26 ca	Taillis simple
A BENSOUAT	C	0208			30 a 73 ca	Taillis simple
A MOURIDE	C	0303			37 a 00 ca	Terres
A MOURIDE	C	0327			31 a 97 ca	Prés
A MOURIDE	C	0329			15 a 95 ca	Terres
A MOURIDE	C	0330			71 a 02 ca	Terres
A MOURIDE	C	0331			8 a 00 ca	Terres
LE BOIS DE SAMAZAN	C	0418			3 a 69 ca	Landes
LE BOIS DE SAMAZAN	C	0419			30 a 66 ca	Prés
A MOURIDE	C	0461			75 a 22 ca	Terres
A MOURIDE	C	0462			3 a 13 ca	Taillis simple
A MOURIDE	C	0465			1 ha 34 a 98 ca	Prés
A BENSOUAT	C	0470			13 a 28 ca	Prés
A BENSOUAT	C	0473			25 a 86 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0475			13 a 21 ca	Terres

Numéro unique pour tous les services de la Safer Occitanie
09 70 10 20 30

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Ariège
Aude
Aveyron
Gard
Gers
Haute-Garonne
Hautes-Pyrénées
Hérault
Lot
Lozère
Pyrénées-Orientales
Tarn
Tarn-et-Garonne

SERVICES RÉGIONAUX

Territoires, Aménagement
et Environnement

Propriétés Rurales

SIÈGE SOCIAL
10, chemin de la Lacade
Auzerville-Tolosane
BP 22125
31321 Castanet-Tolosan Cedex
Tél : 09 70 10 20 30
service-accueil@safer-occitanie.fr

www.safer-occitanie.com

SA AU CAPITAL DE 6 982 624 €
RCS TOULOUSE
SIREN 086 120 235
APE : 4299 Z

LE BOIS DE SAMAZAN	C	0490			2 a 58 ca	Prés
LE BOIS DE SAMAZAN	C	0491			15 a 19 ca	Terres
LE BOIS DE SAMAZAN	C	0494			89 a 21 ca	Terres
LE BOIS DE SAMAZAN	C	0496			32 a 13 ca	Terres
LE BOIS DE SAMAZAN	C	0499			26 a 82 ca	Terres
LE BOIS DE SAMAZAN	C	0504			62 ca	Terres
LE BOIS DE SAMAZAN	C	0512			31 a 24 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0533	J		3 ha 74 a 44 ca	Terres
A BENSOUAT	C	0533	K		72 a 37 ca	Prés
A BENSOUAT	C	0533	L		20 a 22 ca	Terres
A DOURDE	C	0534			2 ha 22 a 70 ca	Terres

Que les vendeurs Monsieur GHIDOTTI René, Madame GHIDOTTI Monique et Monsieur GHIDOTTI Camille envisageaient de vendre à CORSICA SOLE FONCIERE moyennant le prix de 288 000,00 € (DEUX CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE EUROS).

Considérant ce prix nettement surévalué en fonction des prix pratiqués dans la région pour des immeubles du même ordre, la Safer Occitanie susnommée, qui a reçu à cet effet accord de ses Commissaires du Gouvernement, propose d'acquérir ce fonds pour un prix principal de 125 778,00 € (CENT VINGT-CINQ MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX-HUIT EUROS), en vertu de l'article L143-10 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Cette offre d'achat est faite, conformément aux dispositions des articles L. 141-1 et suivants, L. 143-1 et suivants, R. 141-1, R. 143-1 et suivants, L.143-10 et R. 143-12 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM), étant précisé qu'il vous appartient de faire connaître, dès que possible, à la Safer Occitanie si cette offre est acceptée par les vendeurs.

À défaut de réponse dans le délai de six mois à compter de ce jour, il sera considéré que l'offre d'achat de la Safer Occitanie est acceptée par les vendeurs, l'acte de vente devant intervenir obligatoirement au prix résultant de cette offre.

La préemption qui résulte de l'envoi de la présente lettre est exercée en fonction des objectifs définis par l'article L. 143-2 du CRPM, à savoir :

- Art. L143-2 CRPM : 1° L'installation, la réinstallation ou le maintien des agriculteurs
- Art. L143-2 CRPM : 2° La consolidation d'exploitations afin de permettre à celles-ci d'atteindre une dimension économique viable au regard des critères du schéma directeur régional des exploitations agricoles et l'amélioration de la

Numéro unique pour tous les
services de la Safer Occitanie
09 70 10 20 30

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Ariège
Aude
Aveyron
Gard
Gers
Haute-Garonne
Hautes-Pyrénées
Hérault
Lot
Lozère
Pyrénées-Orientales
Tarn
Tarn-et-Garonne

SERVICES RÉGIONAUX

Territoires, Aménagement
et Environnement

Propriétés Rurales

SIÈGE SOCIAL

10, chemin de la Lacade
Auzeville-Tolosane
BP 22125
31321 Castanet-Tolosan Cedex
Tél : 09 70 10 20 30
service-accueil@safer-
occitanie.fr

www.safer-occitanie.com

SA AU CAPITAL DE 6 982 624 €
RCS TOULOUSE
SIREN 086 120 235
APE : 4299 Z

répartition parcellaire des exploitations existantes, dans les conditions prévues à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

- Art. L143-2 CRPM : 5° La lutte contre la spéculation foncière

Cette préemption est ainsi motivée conformément à l'article L. 143-3 du CRPM.

Les parcelles en vente se situent sur la commune de RICOURT, où le nombre d'exploitations dans ce secteur a diminué de 27% entre 2000 et 2010.

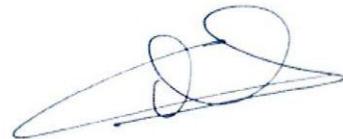
L'intervention de la Safer Occitanie permettrait, d'une part, d'installer, de maintenir, de consolider et/ou d'améliorer la répartition parcellaire des exploitations agricoles du secteur, tout en préservant durablement la vocation agricole des parcelles vendues. Et d'autre part, de lutter contre la spéculation foncière par une contre-offre de prix fixée à 125 778 €, le prix de ces parcelles à vocation agricole étant excessif par rapport aux prix pratiqués dans le secteur pour des parcelles de même nature.

A titre d'exemple, les trois agriculteurs, exploitants actuels des terres en vente, ont d'ores et déjà fait part de leur intérêt pour ces biens auprès de la Safer Occitanie, à des fins de consolidation restructurant de leur exploitation.

Il est à noter, toutefois, que la décision d'attribution définitive ne sera prise par la Safer Occitanie qu'après étude des candidatures éventuelles, que la publicité légale, à réaliser, pourrait révéler.

Nous vous prions d'agréer, Maître, l'expression de notre considération distinguée.

Christian ROUSSEL



Directeur Opérationnel

S.C.P. Georges Paul COMPAGNET
Huissier de Justice Associé
2 avenue du Marché Brauhauban
B.P. 626
65006 TARBES CEDEX
Tél.05 62 93 58 97
www.compagnet-huissier.fr
gpc@compagnet-huissier.fr
compte CAISSE DES DEPOTS
n° 40031 00001 0000145618E 70

MODALITES DE REMISE DE L'ACTE

SIGNIFICATION A TOUTES FINS
(REMISE A PERSONNE MORALE)

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX le DIX SEPT MARS à 17 heures 15 minutes

Demande du : 17.03.2022 à 10 heures 57 minutes

A LA DEMANDE DE :

La Société Anonyme SAFER OCCITANIE, inscrite au registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le numéro 086 120 235 dont le siège social est situé 10 Chemin de Lacade, Auzeville Tolosane BP 22125 à CASTANET-TOLOSAN CEDEX (31321), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social

SIGNIFIE A

S.C.P. ME PATRICK BERGERET, NOTAIRE ASSOCIE
14 Rue des Bourdalats
65140 RABASTENS DE BIGORRE

Cet acte a été remis par Huissier de Justice dans les conditions ci-dessous indiquées, et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

Au siège du destinataire dont la certitude est caractérisée par les éléments suivants :
Confirmation de l'adresse de la société destinataire de l'acte par la personne présente au siège.

Où j'ai rencontré :

Monsieur BERGERET Maxime, clerc de notaire ainsi déclaré, qui a déclaré être habilité à recevoir la copie de l'acte et qui l'a accepté.

La lettre prévue par l'article 658 du Code de Procédure Civile contenant copie de l'acte de signification a été adressée le jour même ou au plus tard le premier jour ouvrable.

La copie du présent acte comporte 5 feuilles.

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

COUT ACTE

EMOLUMENT MAJORE URGENCE	178,56
DEP	
Art.A444.15	
VACATION	
TRANSPORT	7,67
HT	186,23
TVA 20,00%	37,25
TAXE FORFAITAIRE	
Art 302 bis Y CGI	
FRAIS POSTAUX	1,50
DEBOURS	
T.T.C.	224,98



Me Georges Paul COMPAGNET

